

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis du Comité de Direction n° 28 – 2017

Concerne : demande de crédit de CHF 50'000.- TTC pour la refonte du site internet et de l'identité visuelle

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des Finances, composée de MM. André Cattin (absent aux deux séances), Francis Costiou, Christian Graf (lors de la première séance), Frédéric Guilloud, Laurent Kilchherr (excusé pour la deuxième séance), Patrice Morin et Pierre-Alain Schmidt, s'est réunie les jeudis 26 octobre et 9 novembre 2017 dans les locaux du Conseil Régional, la première fois, en présence de Mme Chantal Landeiro, membre du Comité de Direction & syndique de Le Vaud et Patrick Freudiger, secrétaire général, encore sollicité une seconde fois lors de notre deuxième séance, pour quelques précisions complémentaires. La commission les remercie pour leur disponibilité, leur exposé des motifs prévalant à ce préavis, les informations complémentaires fournies, les documents transmis et leurs réponses aux questions posées.

Introduction

Comme rappelé en début du préavis, « réformer la politique de communication » de l'institution est un des objectifs de la législature en cours. Il s'agit en substance de :

- Améliorer la compréhension du rôle du CR, de son fonctionnement et de ses activités
- Renforcer la légitimité de l'association CR vis-à-vis des communes-membres et partant aussi de leurs habitants

C'est pourquoi, il a été décidé dans le cadre d'une nouvelle stratégie de communication de refondre :

1. le site internet
2. l'identité visuelle

Le préavis soumis porte sur une demande de crédit de réalisation des deux points ci-dessus, pour un montant total de CHF 50'000.- ainsi réparti :

- 38'000- CHF au titre du site internet
- 12'000.- CHF au titre de l'identité visuelle.

Sur la refonte du site internet - crédit demandé de CHF 38'000.-

Les objectifs poursuivis d'adaptation aux nouvelles technologies de l'information sont indiqués au point 2.3 du préavis. Relevons deux buts importants dans cette optique :

- Rendre plus dynamique, plus simple et plus convivial le site internet
- Offrir « une vitrine animée, accessible et motivante pour le public »

Comme l'indique le préavis, une telle refonte permettra en résumé au site nouveau d'être :

- « plus invitant (design contemporain, expérience et interface utilisateurs repensés,...)
- Plus adapté aux usages et technologies (interface mobile, fonctionnalités utiles, etc.)
- Mais aussi plus simple à enrichir (interface aisée à administrer par les contributeurs de contenus, etc.) »

Pour cela, un cahier des charges a été développé par une agence de communication aux fins d'appel d'offres. Sur les cinq agences qui ont envoyé une offre détaillée, une a été retenue sur la base de six critères contenus dans une grille d'évaluation. Cela a conduit au montant de CHF 38'000.- qui nous est indiqué au titre de la demande de crédit pour cette refonte du site internet.

La commission des Finances a procédé à une analyse en deux temps : d'abord en chiffre absolu, puis en chiffre relatif. Elle s'est ainsi premièrement, interrogée sur la pertinence a priori du montant demandé par rapport au coût moyen de développement d'un site internet proposé par des sociétés suisses locales (de l'ordre de 10'000/12'000 CHF pour un site jugé « moderne »), puis deuxièmement, sur la cohérence du montant annoncé, relativement aux objectifs affichés de « modernisation » du site internet.

Après discussion avec le secrétaire général et examen des documents produits, la commission a été convaincue à l'unanimité du bien-fondé du chiffre articulé dans le préavis de CHF 38'000.- partie intégrante de la nouvelle stratégie de communication souhaitée.

A noter enfin que cela devrait également contribuer à aider les conseillères et conseillers à mieux communiquer auprès de leur commune et de leur conseil.

La commission des Finances partage, en définitive, les objectifs poursuivis et vous recommande donc, à l'unanimité de ses membres, d'accorder le crédit demandé de CHF 38'000.- au titre d'une refonte du site internet.

Sur l'identité visuelle – crédit demandé de CHF 12'000.-

Les explications sur cet objectif figurent au point 3 du préavis soumis. Le but essentiel est de concevoir une nouvelle « image » ancrant une nouvelle dénomination, à savoir : « *Conseil régional du district de Nyon* », caractérisée par un logotype unique, tout en développant ses variantes et en arrêtant une charte graphique adaptée.

Le nouveau logo devra pouvoir aussi exprimer, via ses déclinaisons, les cinq principales thématiques de la compétence du Conseil : économie, mobilité, culture, sport et environnement. Des supports marketing en découleront.

En collaboration avec l'agence de communication ayant travaillé sur la nouvelle stratégie de communication, un devis a été demandé, dont le montant de CHF 12'000.- correspond au crédit demandé dans ce préavis. Le montant articulé n'appelle pas d'observations particulières car il semble cohérent et raisonnable au regard de l'objectif poursuivi, compte tenu des précisions fournies par le secrétaire général.

La commission des Finances partage ainsi cet objectif et vous recommande donc, à l'unanimité de ses membres, d'accorder ce crédit de CHF 12'000.- au titre d'une nouvelle identité visuelle.

Au vu de ce qui précède, la commission des Finances vous recommande donc, à l'unanimité de ses membres, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis proposé n° 28-2017 concernant une demande de crédit de CHF 50'000.- en faveur à la fois d'une refonte du site internet et de l'identité visuelle, éléments clés de la stratégie de communication, à amortir sur cinq années sur le compte indiqué dans ledit préavis.

C'est pourquoi :

Vu le préavis du Comité de Direction n°28-2017 ;

Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;

Ouï le rapport de la Commission des finances ;

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide d'accorder le crédit de CHF 50'000.- en faveur d'une refonte du site internet et de l'identité visuelle, éléments clés de la stratégie de communication

D'imputer le montant total de CHF 50'000.- sur le compte de bilan n° 9142.128. Ce montant sera amorti en cinq années.

Fait à Crassier, le 13 novembre 2017.

Pour la commission des Finances :

Francis Costiou

Frédéric Guilloud

Patrice Morin, rapporteur

